



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 11 MARS 2021**

**Date de convocation :**

04/03/2021

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt et un et le onze mars à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasmine SEBAHOU, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Claude AYMERICH), Denis OLIVE (pouvoir à William BURGHOFFER), Daniel RENOULLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Absents : Damien OTON.

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2021/21 : ADJUDICATION POUR LA VENTE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE.**

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 novembre 2020 qui acte le lancement d'une adjudication pour la vente des parcelles cadastrées section AY n° 264 et BI n° 81, suite à leur incorporation dans le domaine communal.

L'adjudication a été réalisée auprès des voisins uniquement, pour leur proposer cet achat. Le 19 janvier 2021, la commission MAPA s'est chargée de l'ouverture des offres, afin de valider la vente en conseil municipal.

Suite à cette commission, le conseil municipal a validé le 21 janvier 2021 la vente de la maison sise 9 Rue des Carmes.

Une seule offre avait été reçue pour le bien situé 11 rue de la Poissonnerie et elle a été mise en attente pour demande complémentaire à l'acquéreur sur son projet et la destination du bien, dans la mesure où il s'agit d'un propriétaire bailleur.

Un courrier lui a été adressé pour demande de renseignements complémentaires. Il a répondu en présentant son projet : un seul logement, rénovation intégrale, permis de louer.

La proposition semble donc satisfaisante, le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**AUTORISE** la vente de la parcelle cadastrée section BI n° 81 à M. SASTRE Cyril, pour 9 650 €.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 11 mars 2021

  
Le Maire,  
  
William BURGHOFFER